

George Sand, romancière et féministe en son temps

Dans le Berry, en cet octobre 2015, nous allons à la rencontre de George Sand, sa maison, son univers familial, ses écrits. Son engagement et son rayonnement nous permettent d'évoquer les premiers combats féministes, la scolarité des filles, hier et aujourd'hui, l'égalité des filles et des garçons, et les questions présentes concernant le respect mutuel.

George Sand arrive à Nohant à l'âge de 4 ans, dans ce petit village perdu dans les brandes, au fin fond d'une province reculée. Elle n'a cessé d'exalter son terroir d'adoption, le Berry où elle se plut à égarer les héros d'une douzaine de ses romans qui mêlent réel et imaginaire : paysages, sites, transposition de situations personnelles et faits réels de la ruralité berrichonne, d'un côté ; grande part d'imagination et de création de l'autre.

L'écrivain symbolise le Berry et incarne l'âme de cette région. Cependant, le décalage est grand entre le caractère berrichon du milieu du XIXe siècle, « race de colimaçon humant et suçant même écorce, pensant que le monde finit aux collines bleues qui cerclent son ciel » (dans « Les maîtres sonneurs ») et l'image avant-gardiste de la romancière au plan social. Elle est soucieuse de bousculer traditions et préjugés, ivre de liberté et d'indépendance. Non sans ambiguïté, elle ouvre la voie à la « véritable plénitude de la nature féminine », comme l'analyse Gérard Coulon dans son ouvrage *Une vie paysanne*, Ed. Pirot 1979.

Un de ses engagements est celui d'une « combattante intelligente d'un féminisme raisonnée ». George Sand (1804-1876) s'est montrée attentive à la condition des femmes de son temps ; sa correspondance, ses romans, les articles de la revue *La cause du peuple*, les éditoriaux du *Bulletin de la République*, journal d'opposition des années 1848 et surtout l'« Histoire de [sa] vie », en témoignent.

La Révolution française vit émerger les premières grandes figures féminines ; Olympe de Gouges (1748-1793) rédige la *Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne* en 1791. Par contre, le Code napoléonien inscrit l'enfermement des femmes au sein de la famille. Il faut attendre les années 1830 pour que la question des femmes dans la société française commence à être débattue. La Révolution de 1848 favorise la prise de parole des premières féministes. Et c'est dans la deuxième moitié du XIXe siècle que les combats féministes permettent aux Françaises de sortir réellement du rôle d'épouse et de mère dans lequel la société les a cantonnées.

George Sand fut la grande dame qui choisit de s'appeler ainsi. Elle aborda la vie en jouissant de la liberté de l'écrivain, d'une vie indépendante couronnée par la célébrité et le succès. « Exactement » comme un homme a pu dire Henry James et « exactement n'est pas trop dire » ajoutait-il. Tout en étant perçue comme prototype de la femme libérée, elle ne fut pas la plus audacieuse des féministes de son temps – elle refusa en 1848 d'être leur porte-parole. Elle distingue ce qu'elle a pu obtenir pour elle-même, ce qu'elle a choisi de vivre, de ce qu'elle souhaite pour les femmes en général.

Influencé à partir de 1835 par le célèbre avocat Michel de Bourges, George Sand intervient dans le débat public et réclame pour les femmes des droits civils dont le divorce (supprimé en 1814, celui-ci sera rétabli en 1884). Certes, elle défend le mariage et la famille, mais elle vise l'égalité des droits devant la loi des époux dans le mariage, égalité allant de pair à ses yeux avec l'égalité des conditions.

« **La cause des femmes** est semblable à la cause des peuples », écrit-elle. Elle fut « la muse » de la révolution de 1848 et par ses articles de revue, une ardente propagandiste. Au XIXe siècle, les jeunes filles sont destinées au foyer et n'ont besoin que d'apprendre les soins du ménage. Les inégalités des sexes sont de deux ordres : politique et civil. Dans ce combat, George Sand privilégie l'aspect civil : pour elle, l'égalité passe par son intégration dans la vie, dans le mariage, dans la famille, dans la relation entre un homme et une femme..., « par la valorisation des savoirs traditionnels et des savoirs ménagers ».

Dans le roman de 1851, un de ses romans rustiques ou « bergeries », *La petite Fadette, sauvageonne, farouche et miséreuse*, est comme d'autres de ses héroïnes, courageuse, intelligente et débrouillarde. Toutes amoureuses qu'elles soient, elles ne renoncent pas à leur indépendance, fières de ce qu'elles savent, de ce qu'elles font et de ce qu'elles aiment.

La première moitié du XIXe siècle connaît une mise en place lente de l'institution primaire et des progrès dans la scolarisation dès la fondation de nouvelles écoles. Les obstacles et les résistances sont nombreux dans les villes comme en campagne. La scolarisation se généralise, tout en restant brève et irrégulière. **Aux inégalités** géographiques, s'ajoutent à cette époque, l'inégalité des sexes. En général, la scolarisation des garçons précède celle des filles. La scolarisation des filles, longtemps confiée aux écoles congréganistes, a d'abord été une scolarisation séparée et avec des programmes particuliers. C'est une fois la masse des garçons scolarisés qu'on reconnaît l'utilité de l'instruction pour les filles.

La législation reflète ce retard. La plupart des grandes lois scolaires concernent exclusivement les garçons et il faut des textes postérieurs pour en étendre le bénéfice aux filles. La loi Falloux demande aux communes de plus de 800 habitants d'ouvrir une école spéciale pour les filles - obligation étendue par la loi Duruy de 1867. Les progrès sont tardifs ; il faudra attendre les débuts de la III^e République pour que les filles rattrapent les garçons et que les deux sexes soient à égalité.

La mixité à l'école. C'est dans les classes enfantines que la « coéducation » est d'abord pratiquée. Une mixité de fait s'impose dans les écoles maternelles qui succèdent aux salles d'asile pour faire face au grand nombre d'enfants accueillis.

Pour l'école élémentaire, deux réseaux vont subsister longtemps puisque les filles et les garçons sont dans des écoles distinctes depuis l'Ancien régime. Guizot, Falloux et même Jules Ferry et ses successeurs de la III^e République n'ont enfreint ce principe. C'est seulement si le nombre d'élèves est insuffisant dans le hameau ou le village peu peuplé qu'une école mixte peut ouvrir. Elle est presque toujours une école à classe unique : dernier recours avant l'absence d'école.

L'institution progressive de la mixité se situe à partir de 1962...

1879, loi Paul Bert : ouverture d'une école normale de jeunes filles dans chaque département. 1880, loi Camille Sée : création des lycées et des collèges féminins (loi « controversée » à l'époque ; telle revue redoute que les filles « ne soient pas aptes aux disciplines scientifiques »).

Pour l'enseignement secondaire, les établissements, les programmes, les horaires, les professeurs, les objectifs ne sont pas identiques. Sont dispensés aux filles : « l'économie domestique, les travaux d'aiguille, le dessin, la musique et la gymnastique ». En 1914 et jusqu'en 1930, l'enseignement secondaire concerne moitié moins de filles que de garçons.

La question de l'égalité entre les filles et les garçons dans les écoles et les établissements se pose ardemment. Depuis quatre décennies, la mixité a été rendue obligatoire à tous les niveaux d'enseignement. Les textes incitant à diversifier l'orientation des filles et des garçons et à lutter contre les discriminations sexistes ont suivis. Après la mixité, l'acquisition et la transmission d'une culture de l'égalité entre les sexes est indispensable, ainsi que le renforcement de l'éducation au respect mutuel et l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Les multiples dispositifs engagés jusqu'ici ont eu une portée limitée. Nous connaissons les divergences de résultats scolaires entre filles et garçons, la persistance d'orientations différenciées, la fréquence de comportements voire de violence sexistes.

(Suite de l'article en septembre)

- George Sand ou le scandale de la liberté, Joseph Barry, Point Seuil 1982